

Décision

Générale

colonial

Décision n° 68-404-1930 Indemnité.

n° 68-404-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 404 du 31/07/1930

Date de publication
16 juillet 1930

Date du numéro
31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

le traitement du mécanicien auxiliaire Abdi Bouraleh, en service au poste côtier de T, S. F, est porté de 250 à 300 francs par mois, sans indemnité, à compter du 1er juillet 1930.